

ASSOCIATION HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE DU PAYS DE CHÂLUS

Bussière-Galant-Courbefy, Les Cars, Châlus,
Champagnac, Champsac, Dournazac, Flavignac,
Lavignac, Pageas



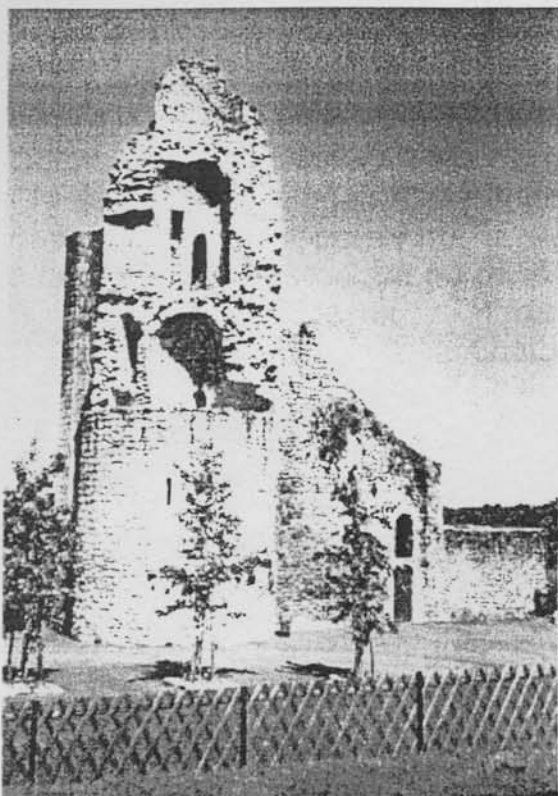
BULLETIN N° I

ANNEE 2002

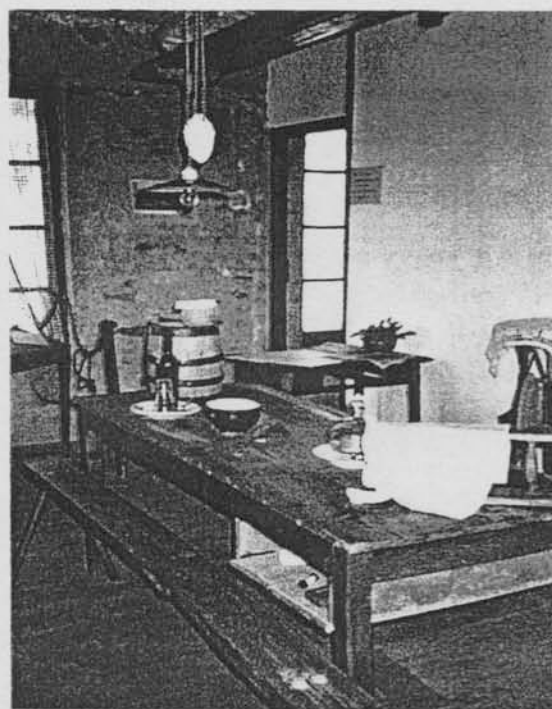
**ASSOCIATION HISTOIRE ET
ARCHEOLOGIE DU PAYS DE
CHÂLUS**

TOME I

2002



Château de Châlus-Maulmont



Exposition

« Notre passé - La vie du pays »

L'Association "Histoire et Archéologie du Pays de Châlus" rassemble des personnes s'intéressant au patrimoine et à la vie de cette région du Haut-Limousin qui couvre le territoire des communes de Châlus, Pageas, Dournazac, Champsac, Les Cars, Flavignac, Bussière-Galant, Courbefy, Champagnac, Lavignac. Cela donne une possibilité de programme d'études important pouvant porter sur la vie dans le pays ou son histoire, que ce soit à la période préhistorique ou dans les temps modernes avec :

- Les châteaux :
 - Mottes castrales
 - Châlus-Chabrol
 - Châlus-Maulmont
 - Les Cars
 - Brie
 - Montbrun
 - Courbefy
 - Marval
- Les paroisses et les églises
- Les Ordres religieux implantés :
 - Templiers puis Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem à Pageas
 - Augustins à Châlus et Dournazac
 - L'Artige à Bussière-Galant
 - Grandmontains aux Cars
 - Jésuites à Dournazac
- Les grands événements qui ont laissé des traces chez nous : conflits de seigneurs contre seigneurs, conflits entre les seigneurs limousins et les Plantagenets, guerres de Religion entre autres.

Le programme de recherches est donc très vaste et peut s'effectuer sur le terrain ou dans les archives municipales ou départementales ou notariales ou mêmes privées.

Les associations locales, Aixe-sur-Vienne, Saint-Léonard, Pierre-Buffière, à l'exemple des grandes associations, telles la Société Historique et Archéologique du Limousin, la Société historique et archéologique du Périgord, la Société Scientifique, historique et archéologique de la Corrèze de Brive ou la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze de Tulle, publient chaque année un Bulletin qui fait connaître les résultats des recherches entreprises par leurs membres.

Malgré sa création déjà ancienne, 1970, notre Association n'avait jusqu'à maintenant rien publié.

L'Assemblée Générale de 2002 a voulu revenir sur ce manquement et a décidé la réalisation d'un Bulletin annuel faisant état des études réalisées par ses membres. Il sera publié à partir de l'année 2002 et, nous l'espérons, sera poursuivi dans la suite.

Dr Vét. Roger BOUDRIE

VIE DE L'ASSOCIATION

DES RAPPELS

Création par Monsieur Maurice ROBERT sous le nom de
« **LES AMIS DE CHÂLUS ET SA REGION** »

Déclaration Préfecture Haute-Vienne J.O. 18 décembre 1970.

L'article 2 des statuts stipule :

« Cette association a pour objet de procéder à l'inventaire, à l'étude, la conservation et la mise en valeur du patrimoine scientifique, culturel et touristique de Châlus et de sa région (Monts de Châlus) ».

1979 Reprise : Président : Monsieur Gabriel FONTANILLE
Réunions trimestrielles : le dernier jeudi des mois de Février, Mai, Août, Novembre

4 avril 1980 Président-Fondateur : Monsieur Gabriel FONTANILLE
Président : Monsieur Maurice ROBERT

30 mars 1984 Président : Docteur Roger BOUDRIE
Vice-Président : Monsieur Gilbert DESVALOIS
Secrétaire : Monsieur Marc RABY
Trésorier : Monsieur MARIAUD

24 juillet 1985 Exposition « **Cartes postales Anciennes** »

9 février 1994 Décision de changement de nom
« **ASSOCIATION HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE DU PAYS DE CHÂLUS** »
Déclaration Préfecture Haute-Vienne : J.O. 9 février 1994

Mars 1997 Publication de « **Autrefois...CHÂLUS** »

9 juillet 1998 Installation dans les locaux mis à notre disposition par
Monsieur René EXCOUSSEAU, avenue du 19 mars 1962

Exposition permanente « **Notre Passé** »
Exposition « **Chemins de Saint-Jacques en Limousin** »

13 octobre 2000 Participation aux « **Portes Ouvertes aux Archives
Départementales de la Haute-Vienne** »

13 octobre 2000 Adhésion à S.A.H. Limousin

Juillet 2001 Installation dans les locaux mis à disposition par
Mademoiselle Anne-Laure Réveilhac de Maulmont dans les
anciens bâtiments Merle.
Exposition permanente « Notre passé »
Exposition « Les pèlerins de Saint-Jacques à Châlus »

29 novembre 2001 Président : Docteur Vétérinaire Roger BOUDRIE
Vice-Président : Monsieur Louis BELAIR
Secrétaire : Madame Andrée DELAGE
Trésorier : Madame Marie-Louise RABY

CHABATZ D'ENTRAR

C'est dans le local appelé « Ancienne Salaison Merle » que l'Association Histoire et Archéologie du Pays de Châlus, accueille les nostalgiques et les curieux d'un temps révolu.

La nouvelle propriétaire, mademoiselle A.L. REVEILHAC de MAULMONT l'a gracieusement mis à la disposition de l'association.

Les bénévoles ont relevé leurs manches, manié pinceaux et marteaux pour redonner vie à la bâtisse.

Par des expositions qui vont de la photo du Châlus d'autrefois au matériel et outillage agraires en passant par des tenues vestimentaires, il est possible de faire connaissance avec le quotidien de nos ancêtres ou de retrouver les petits bonheurs de notre enfance.

C'est grâce à de généreux donateurs, ici remerciés, que le passé, conservé par l'Association pourra être transmis aux générations à venir.

C'est en tous cas le vœu formulé.

Notre région, riche en histoire, fait défiler sur des panneaux ses châteaux et ses églises dont les caractéristiques sont mises en évidence.

CHABATZ D'ENTRAR DINS LO MEIJOU.
CO FAI TOUJOURS PLASEI.

Andrée DELAGE

Hypothèses sur le contrôle des itinéraires médiévaux dans la région de Châlus et Lastours

C'est un véritable château d'eau naturel que constitue la région de Châlus. Deux kilomètres à l'ouest du site se rejoignent trois bassins versants : celui de la Loire, celui de la Dordogne et celui de la Charente. Il était donc logique qu'un certain nombre d'itinéraires d'origine ancienne se croisent dans cette zone. Si l'on ajoute que la Dronne constituait, quelques kilomètres au sud, la frontière entre les diocèses de Limoges et de Périgueux (au moins depuis l'époque carolingienne), on saisit toute l'importance que pouvait revêtir au Moyen Age le contrôle de cette zone de petites collines érodées.

Ainsi, des chemins d'origine protohistorique ou antique, suivant la plupart du temps les lignes de crête, parcourent cet espace. Il s'agit en premier lieu d'un itinéraire joignant à longue distance l'Armorique à la Méditerranée¹. Arrivant du nord-est, il se faufile entre les têtes de sources pour gagner la crête qui, entre bassins de la Loire et de la Dordogne, domine le site de Lastours avant de filer vers l'est ; il ignore le site de Châlus². Le second itinéraire joignait à l'époque gallo-romaine des deux capitales de l'Aquitaine, Bourges et Bordeaux. Arrivant de Nexon, il se confond durant une courte distance avec le précédent au-dessus du site de Lastours et donc au col qui permet le franchissement de la ligne de partage des eaux avant de se diriger vers le sud-ouest³. C'est par conséquent cette position hautement stratégique qui pourrait expliquer les premières fortifications du site de Lastours sises sur la petite éminence qui domine le village des Combes et contrôle par conséquent directement les deux routes⁴. Bien qu'aucune fouille archéologique n'ait jamais été entreprise, il paraît possible d'attribuer à l'Antiquité tardive ou à la période franque le camp quadrangulaire et le monticule que l'on remarque sur le site. Il pourrait s'agir des vestiges de fortifications publiques dont la fonction était de contrôler au plus près l'un des carrefours essentiels du Limousin durant le premier millénaire.

C'est aux environs de l'an mil que se révèle pour la première fois la famille de Lastours. Elle paraît dès cette époque à la tête d'un important patrimoine foncier. Son site éponyme se trouve en contrebas des fortifications des Combes, dans un vallon, « côté Loire ». On ne peut exclure que cette puissante famille tire au moins une partie de sa puissance de la détention, par un ancêtre, d'anciennes fonctions publiques : ainsi Goulfier, qui, à la fin du Xe siècle, paraît être à la tête d'une vicairie, circonscription administrative héritée des Carolingiens, pourrait bien être à l'origine de ce lignage⁵. Dès le XIe siècle, des familles plus modestes figurent dans la clientèle des Lastours, comme par exemple les Flavignac qui tiennent un « repaire noble et fort » dans le bourg du nom jusqu'à la fin du XIIIe siècle⁶.

¹ J.-M. DESBORDES, un ancien itinéraire de long parcours entre Armorique et Méditerranée, *Travaux d'Archéologie limousine*, volume 3, 1983, p. 15-22.

² M.-A. et R. BOUDRIE, J.-M. DESBORDES, L'ancien carrefour de Châlus (Haute-Vienne), *Bull. de la Soc. Archéol. Et Hist. Du Limousin*, T. CXI, 1984, p. 84-95.

³ B. BARRIERE, J.-M. DESBORDES, Vieux itinéraires entre Limousin et Périgord, *Flaran 2, L'Homme et la Route en Europe occidentale au Moyen Age et aux Temps Modernes*, 1980, Auch, 1982, p.231-240.

⁴ C. REMY, Lastours en Limousin, de l'An Mil à la Renaissance, *Lemouzi*, n°120 bis, 1991, p. 10-11

⁵ J.F. BOYER, Les circonscriptions civiles carolingiennes à travers l'exemple limousin, *Cahiers de civilisation médiévale*, 39, 1996, p. 261.

⁶ J.F. BOYER, La terre et la famille de Loménie à Flavignac, main basse sur un prieuré de l'abbaye de Solignac, *Bull. de la Soc. Archéol. Et Hist. Du Limousin*, t. 125, 1995, p. 337-338.

Aux XI-XIII^e siècles, les *princeps de Lastours* s'opposent régulièrement aux vicomtes de Limoges. Or, la vieille route Bourges-Bordeaux, qui, par des bretelles de raccordement, est aussi devenue la route Limoges-Périgueux passe précisément aux abords immédiats du site fortifié de Lastours. C'est sans doute pour pallier cet inconvénient, mais aussi peut-être pour tenter d'isoler le fief de Lastours, que les vicomtes favorisent un nouvel itinéraire pour joindre Limoges au Périgord où ils ont d'importantes possessions. Celui-ci, de direction sensiblement nord-sud, reprend en grande partie un cheminement d'origine protohistorique⁷. La nouvelle route traverse à pont la Vienne à Aixe où les vicomtes établissent un château, semble-t-il, dès la fin du Xe siècle⁸. La forteresse vicomtale de Châlus-Chabrol, est manifestement vouée elle aussi à assurer la maîtrise de l'itinéraire à l'endroit la fortification directement sur la route nord-sud, par exemple vers le col de la Grand Garde où le site dominant était particulièrement propice à l'installation d'une place forte, les promoteurs du château préfèrent curieusement établir celui-ci sur une colline isolée deux kilomètres à l'ouest de la route, ce qui impose la construction d'un diverticule par monts et par vaux, d'usage plus compliqué et certainement plus difficile à entretenir. A l'évidence, ce choix singulier s'explique par le fait que l'itinéraire protohistorique était dans ce secteur tangent aux terres appartenant aux Lastours, et donc trop exposé à ceux-ci.

Profitant de la disparition vers 1280 de la famille de Flavignac, et peut-être également de l'existence préalable d'un prieuré de Saint-Martial de Limoges, les vicomtes vont s'assurer le contrôle de la maison forte des Cars au travers de la famille de Pérusse issue d'une lignée de chevaliers précédemment établie au château vicomtal de Ségur en bas Limousin⁹. Avec cette maison forte, les vicomtes maîtrisent un autre itinéraire joignant Châlus, Les Cars et Solignac où il se raccorde à l'ancien axe Bourges Bordeaux. Ainsi tout le trafic venant de l'est et du sud de Limoges et se dirigeant vers Périgueux, pouvait rejoindre Châlus en évitant soigneusement Lastours¹⁰.

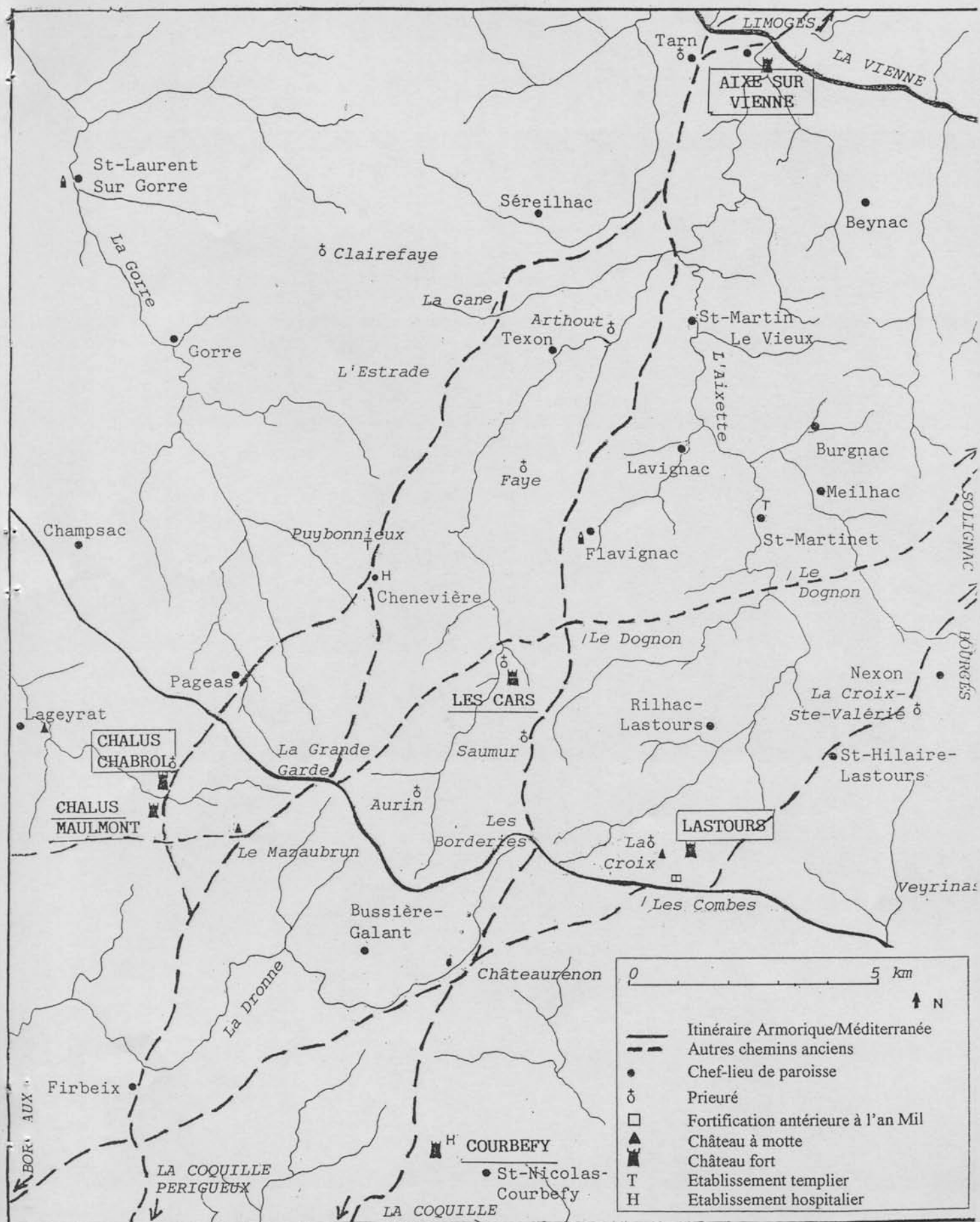
De fait, si l'on en juge par le développement des bourgs castraux de Aixe et Châlus et la stagnation, voire l'étiollement, du site de Lastours, d'une part, la postérité de la route Limoges Aixe Châlus Périgueux face au déclassement de l'ancienne route par Lastours, d'autre part, l'opération a été une parfaite réussite.

⁷ M. VILLOUTREIX (coll. P. SILVY), Recherches sur un très ancien itinéraire entre Limousin et Périgord, *Travaux d'Archéologie limousine*, t. 13, 1993, p. 81-89 ; J.-M. DESBORDES, Liaisons routières d'origine antique entre Limoges et Périgueux, hypothèses et certitudes, *Travaux d'archéologie limousine*, T. 21, 2001, p. 31-35.

⁸ M. VILLOUTREIX, Les origines d'Aixe-sur-Vienne (Haute-Vienne), *Travaux d'archéologie limousine*, vol. 2, 1982, p.89.

⁹ J.F. BOYER, les origines du bourg et du château des Cars (Haute-Vienne), *Travaux d'archéologie limousine*, t. 11, 1991, p. 129-143. C. REMY, le Château des Cars (Haute-Vienne), résidence de grands serviteurs de l'Etat, *Les cahiers d'Archéa*, n°1, p. 16-24.

¹⁰ Fonds Champeval, Archives départementales de la Haute-Vienne, FF4, acte original, 1645 : ...*au chemin allant et venant du lieu des Cars en la ville de Solignac*... J.F. BOYER, les origines du bourg et du Château des Cars (Haute-Vienne), *Travaux d'archéologie limousine*, t. 11, 1991, p. 142. Cette route est jalonnée de deux toponymes « Le Dognon » (Meilhac, Les Cars) dont il y a tout lieu de penser qu'ils sont le souvenir d'anciens points fortifiés médiévaux établis peut-être dans le but de contrôler cet itinéraire.



Les biens mobiliers d'un curé de Pageas en 1769.

Le curé Pierre FARNE, desservant de Pageas, meurt en mai 1769 dans sa cure. Il y laisse des meubles, des effets personnels, et des dettes... Son père André FARNE, donne procuration à son fils Joseph, bourgeois et marchand à Limoges, rue Montant Manigne ; pour faire procéder à l'inventaire des biens du prêtre, car il ne veut « *faire de confusion* » et veut « *éviter les démarches qui pourraient lui être faites dans la suite* » ; il déclare agir, en outre, « pour la conservation de ses droits » et ne « prendre aucune qualité qui puisse luy être de préjudice ».

Le 6 août 1769, le notaire et le fils FARNE se transportent « *audit bourg et paroisse de Pageas en Limousin* » où ils arrivent « *environ les quatre heures du soir* ».

A pageas, ils « *font rencontre* » du nouveau curé, qui n'est autre que François FARNE (probablement frère du précédent) ainsi que d'un autre François FARNE, son frère, bourgeois, demeurant avec lui « *auxquels avons fait connaître le sujet de notre transport* ».

Mais le notaire, prétextant « *l'heure tardive* », leur déclare qu'il procèdera « *audit inventaire demain matin, heure de huit* ». Il signe, ainsi que le curé et ses frères, en compagnie de deux témoins ; l'un est le prêtre-vicaire, Pierre Chatenet, l'autre est le marguillier, Pierre Deville.

Le lendemain, 7 août, « *environ les huit heures* », tous ces gens procèdent à l'inventaire.

Je n'en donnerai pas le contenu intégral, ce qui serait fastidieux (il y a 10 feuillets d'écriture serrée) ; je me bornerai à en tirer le plus intéressant.

D'abord, la maison presbytérale : elle comprend, au rez-de-chaussée, une cuisine, un salon, de plain-pied avec la cuisine ; du salon on accède à une petite chambre. Au premier étage, il y a une chambre au-dessus de la cuisine (c'est là qu'est mort le curé FARNE), une autre chambre au-dessus du salon, une troisième de plain-pied et, communiquant avec cette dernière, une chambre de domestique ; un couloir puis un escalier permettent d'accéder au grenier.

Les bâtiments comprennent aussi, sans qu'on sache s'ils sont attenants ou non, des annexes : la « boulangerie », l'écurie, avec grenier par dessus et un autre grenier au-dessus de ce dernier, la cave, bien sur, et une petite étable à porcs dans la cour. Plus loin, une grange avec étable.

Dans ces divers espaces se trouvent des biens qu'on peut répartir en quatre catégories :

- ✓ Les meubles
- ✓ Les biens à usage profane
- ✓ Les biens à usage ecclésiastique
- ✓ Les animaux.

a) Les premiers comportent (on conserve l'orthographe)

Dans la cuisine

- Buffet à quatre portes fermant à clef et tiroir bas
- 2 tables, l'une en volant, l'autre longue, toutes deux presque hors d'usage
- un vieux armoire à deux batant dont l'un haut et l'autre bas, celui-ci sans derrière

Dans le salon

- un petit buffet
- une table longue en volant
- douze mauvaises chaizes de paille
- un tapis d'Aubusson presque hors d'usage

Dans la première chambre

- une petite table fort ancienne
- deux chaizes de paille mauvaises
- un lit garni de son bois paillasse matelas de laine courtepointe
- un écritoire de fayence

Dans la seconde chambre

- une grande paire d'armoires à deux batans
- un lit garni de son bois, paillasse, matelas, couette, cuissins, vieille couverte, courtepointe, dossier et surciel d'indienne à grands ramages, rideaux de ras couleur ? bordés de rubans jaunes
- un autrelit garni de son bois, paillasse matelas, couette cuissin, couverte, courtepointe, dossier et surciel toile commune peinte, rideaux et tour de ras vert fort ancien
- un petit miroir à toilette
- un autre miroir garni de son cadre de bois noir dont la glace de huit pouces de hauteur sur six de largeur
- une petite table carrée couverte d'une toile cirée
- un écritoire en bois
- quatre vieilles cheizes bonnes à brûler
- un cabinet (un placard)

Dans la troisième chambre (c'est celle du vicaire)

- un coffre en Bayeux
- un lit garni...
- un armoire fort ancien à deux battans
- trois mauvaises cheizes de paille bonnes à brûler
- une petite table carrée avec un vieux tapis de toile peinte

Dans la quatrième chambre

- quatre vieilles cheizes de paille hors d'usage
- un lit garni

Dans la chambre de domestique

- un lit garni...avec un matelas de bourre

Dans la boulangerie

- un moulin à passer la farine
- une may ou pétrain
- un cuvier de terre cuite
- un autre petit cuvier de bois à faire la lessive
- quatre palisses très mauvaises.

b) Les biens à usage profane comprennent les objets domestiques usuels, ustensiles, linge...

C'est dans la cuisine que se trouvent ces objets, en majorité : ils sont assez nombreux.

- Les plats, au nombre de 22, sont en étain (37 livres) sans compter un plat long, un autre octogonal, un plat à soupe et un saladier, une assiette percée, aussi en étain
- Trois écuelles, un pot à eau, un couvercle
- 12 cuillères à soupe, deux à ragout, en étain
- 12 fourchettes de fer.

(Ces divers objets appartiennent à FARNE père)

- 2 autres saladiers, trois plats à soupe, seize autres plats dont partie fêlés et cousus, neuf douzaine d'assiettes dont trois douzaines fêlés, le tout en fayence commune
- un saucier de fayence, deux cuillères à ragout, neuf petites cuillères d'étain, quatorze fourchettes d'acier, trois cafetières de fer blanc, un pot à eau de fayence.

(Ces objets appartiennent en propre au curé)

Les ustensiles sont en cuivre jaune ou rouge ou en fer : bassins, chaudières, tourtière, casseroles, poelons, lèchefrites, poêle et poiret-poêle, réchaud, tourne broche, passe purée, platine à galetons, marmites, salières dont de 2 de cristal, chenets et pincette, hache-viande, poivrière huit bouteilles de verre noir, 12 gobelets de verre, deux paires d'huiliers, deux huguenottes de terre, trois pots de terre, une rape à sucre...

On trouve aussi, dans la cuisine, une faux, un trépied, deux soufflets, un vieux crible...

Dans le salon il y a peu de choses : un lave mains avec sa cuvette en cuivre rouge, un dévidoir, un fléau de bois, une gibe ou volant cassé, un pot de terre, deux mauvais paniers.

Le linge et habits, dans les chambres, comportent :

- trois paires de culottes de cadis d'agneau et de ras de castor presque hors d'usage
- quatre vestes d'étamine et de cadis fort usées
- une veste de velours doublée de peluche
- une autre veste de peluche en laine
- trois habits forts usés
- deux vieilles perruques
- une redingote hors d'usage, 11 mouchoirs usés
- deux paires de souliers usés, 20 paires de bas
- un vieux bonnet de laine hors d'usage 1 paire de bottes hors d'usage
- 18 serviettes fines ouvrées
- 4 douzaine de serviettes un peu plus grosses aussi ouvrées
- 9 nappes aussi ouvrées, fines (36 serviettes et 2 nappes appartiennent au père)
- trente trois draps de lit en toile de brin dont 28 rous (dont 18 au père)
- 23 chemises dont 19 de toile du pays et 4 en toile de Rouen

en outre on trouve du fil

- 17 livres de fil de brin
- 14 livres de boiradis
- 31 livres de fil d'étoupe, le tout dévidé
- 5 livres et demi de fil boiradis en écheveau
- 4 livres de brin non filé.

- 14 linceuls d'étoupes
- 9 nappes d'étoupe ouvrées
- 12 nappes d'étoupe
- 20 essuymins d'étoupe
- dix douzaines de serviettes d'étoupe ouvrées dont une douzaine presque uzée.

C) les biens à usage ecclésiastique comportent des habits :

- trois soutanes d'étamine presque uzées
- trois chapeaux dont deux mauvais
- une calotte
- un surplis de coton
- un bonnet carré hors d'usage

et des ouvrages pieux :

- six tomes de la théologie de poitiers (in douze)
- les sermons de massillon en 11 tomes
- le bréviaire du diocèse, en 4 tomes reliés en maroquin rouge
- 7 tomes de discours, morceaux par différents auteurs
- une bible
- discours sur le dimanche, en 1 tome
- Tome 2 de l'éloge des saints
- Tome des ordonnances sinodales
- Le nouveau testament
- La vraie et solide dévotion
- Gros livre de sermons
- Les Merveilles de l'autre monde
- Quelques livres en latin.

D) Les animaux

- Une jument blanche
- Une autre jument appartient au curé actuel, qui l'a achetée au précédent
- Une vache brette poil rous sans suite
- Une truie et un cochon.

Cet inventaire nous apporte de précieux renseignements sur le mode de vie d'un curé de paroisse dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Ce n'est pas, apparemment l'opulence ; mais, si on compare avec les biens des paysans, on a l'impression d'une aisance et d'un train de maison qui s'apparentent à celui de la petite bourgeoisie ; au demeurant, les biens propres au curé FARNE, si on exclut ceux qui lui viennent en prêt, ne sont pas considérables, mais suffisants pour « tenir son rang » dans la paroisse.

De l'alimentation, l'inventaire ne nous laisse entrevoir que quelques aspects :

- à travers l'énumération des ustensiles et instruments, d'abord
- à l'occasion de quelques notations ensuite :
 - dans le cabinet on a trouvé deux petits barils d'anizette...vides
 - dans le colidor il y avait 70 livres de lard, 22 livres d'oin, trois jambons pesant 17 livres
 - dans le grenier, un baril vide servant à mettre le vinaigre, cinq quartes de bled mesure de châlus, six quartes de froment mesure de châlus, plus du baillarge, un éminal d'avoine, une panière à faire sécher les fromages.
 - Dans l'autre grenier, un tas de bled non vané, lequel doit être distribué aux pauvres de la paroisse, trois settiers de bled noir
 - Dans la cave : deux futs de trois charges, vides, 1 fût de deux charges, vides, 1 barrique de deux charges, de laquelle il en a été tiré 1 quart, vin du Périgord.

Pour conclure cette présentation, je dirai qu'il s'ajoute à ce document un intérêt historique, car il permet de compléter sur un point de détail l'ouvrage de référence qu'est le Dictionnaire des Communes de l'Abbé LECLER. A l'article Pageas, LECLER note le curé BARDY nommé en 1759, mort en 1769. Il n'a pas eu connaissance du curé FARNE. Voilà qui est fait. Et c'est bien ce curé, FARNE, qui est mort en 1769...LECLER cite ensuite le curé MARBOUTIN, nommé en mars 1769 ; en fait il n'apparaît sur le registre paroissial que le 15 juin et signe Marbotin. Puis DÉPARET nommé en 1769 ; celui-ci n'apparaît qu'en mai 1770, il meurt le 4 juin 72 (le curé de Chenevières a signé le registre).

Acte de décès

« Le 22 may 1769 a été inhumé dans le sanctuaire de l'église paroissiale de pageas, ntre la balustre et le marche pied de l'autel, messire pierre farne, curé de la susdite paroisse, après avoir reçu les sacrements nécessaires, décédé le jor précédent à cinq heures du matin en sa maison presbiteralle, âge d'environ trente cinq ans.

Ont assistés à son enterrement :

M. BESSON, curé de champagniac

M. Cercler (?), vicaire du bas chaslut

M. Rateau vicaire de champsac et moi vicaire de la ditte paroisse

Signé châtenet ».

*(fonds du notaire J.B. THOUMAS, à Limoges, côte 4 E4 38)

Maurice ROBERT

D'un poutre et ainsi qu'il arivera
 Sous des quels surd meubles et effets distraction
 partie de ceux appartenants au dit farne pere
 sont inscrite de valeur de quatre cents
 cinquante livres *farne Curo de payas*
farne Crouzeil fils J'ame f. en vertu de ma procuration
 6 hutenet vic y jerve deuffle

Thommas

[Signature]

Controle à l'insu de dix aout 1769. Deux cinquante sols
 J'insu de dix pour deux quinze livres pour les dix sols
 pour faire cinquante, cinq sols

Adignotes

2	10
15	
5	5
22	15

Dernière page de l'acte, avec 4 signatures, celle de gauche, accompagné de trois points
 entre deux traits parallèles est celle, probable, d'un franc-maçon.

Cahier des doléances et remontrances de la Communauté de Châlus (1789)

Par sa "Lettre du 24 janvier 1789", le roi Louis XVI avait demandé l'établissement par les Français d'un répertoire de leurs besoins et désirs. Ceux-ci devaient se réunir par Ordres : Tiers-Etat, Clergé, Noblesse, dans les paroisses et rédiger des "Cahiers de Doléances et Remontrances".

Les cahiers des assemblées primaires montrent dans le détail l'état de l'opinion et les désirs des habitants et corporations de chacune des communautés. Ils étaient repris ensuite dans les cahiers établis par les trois Ordres à l'échelon de la Sénéchaussée (pour Châlus : Saint-Yrieix), mais d'une façon plus générale.

Depuis leur rédaction en 1789, certains de ces cahiers ont été dispersés, perdus, retrouvés. Celui de Châlus est du nombre et a été publié en Mars 1889 par Alfred Leroux, archiviste départemental dans un recueil intitulé "Archives révolutionnaires de la Haute-Vienne" (Bibliothèque Municipale de Limoges. 944 66 ARC. 2 IV).

L'Assemblée de la communauté de Châlus se tint le 27 février 1789, en l'auditoire de Châlus-Bas. Elle réunissait les habitants majeurs domiciliés dans les paroisses de Lageyrat et Châlus-Haut et de la ville de Châlus.

Le rédacteur du cahier, au nom des membres présents à la réunion, après des manifestations de respect, de déférence et de dévouement au roi :

"Messieurs,

Le motif qui rassemble, en ce premier moment, les membres du Tiers-Etat de cette communauté, est, de la part de Sa Majesté, le témoignage le plus évident que le Roi veut mettre sa plus grande gloire et fonder sa plus douce félicité sur le titre précieux et attendrissant de Père chéri et de Pasteur vigilant de son peuple, et qu'il désire désormais de recevoir de sa nombreuse et fidèle famille, non pas un hommage de crainte et d'asservissement, mais un hommage mêlé de tendresse, de respect et de reconnaissance. Oui, Messieurs, la bonté du cœur de Sa Majesté, sa bienfaisance, son équité naturelle sont devenus l'éveil de sa justice qui cherche à s'éclairer du vœu général des doléances, des remontrances lumineuses et sages de toutes les classes de ses sujets, mêmes les plus obscurs, les plus humbles, les plus timides, que l'éclat et l'appareil du trône semblent dérober à ses regards et à la portée de son amour et de sa prévoyance, pour établir par des règles constantes et harmonieuses les droits et les prétentions de chaque classe au patrimoine commun, qui est la prospérité et la sûreté générale. "

fait une description de tout ce qui, à leurs yeux, ne va pas bien pour le peuple.

Cela commence par un état financier où sa description plutôt sombre du Pays de Châlus :

"Un sol ingrat et peu fécond dans le territoire de cette communauté, qui ne produit ni lin, ni vin, ni froment ; dont les troupeaux maigres et chétifs ne peuvent fournir des toisons suffisantes au vêtement de la commune ; dont les productions en bled se bornent à des récoltes médiocres de seigle et de sarazin, qui communément suffisent seulement à la consommation de sa population..."

montre bien la justification du faible revenu annuel.

Une analyse des ventes, 14300 livres et des recettes, 4800 livres donne un bénéfice de 9500 livres dont il faut déduire les redevances dues au comte de Châlus et aux Bénédictins de Limoges, 4850 livres, ce qui ramène le bénéfice réel à 4650 livres. Cependant les foires et marchés apportent 3000 livres d'où une recette totale de 7650 livres qui laisse une différence de 1069 livres, qu'il faudra trouver en imposant les habitants.

Le second point examiné concernera la Justice, jugée très inégale.

Ensuite viendront les relations avec les autres Régions :

"tout nous porte à désirer vivement de voir disparaître une variété, une difformité infinie, introduite sans doute dans des tems d'ignorance, de confusion, de conquêtes ou de dissensions, non seulement parmi les diverses Provinces, dans les coutumes, dans le droit civil et coutumier, dans les poids, dans les mesures, mais dans la liberté des communications et des passages à l'intérieur du Royaume. "

Autres questions discutées, l'instruction des affaires criminelles, la question des "Lettres de cachet", les réunions des Etats-Généraux et enfin :

"Qu'il soit authentiquement déclaré et maintenu, comme maxime fondamentale, profondément gravée dans les cœurs de la commune et de tous les braves François, et comme la base de l'harmonie et de la sûreté publique, que le Roi ne reconnoit aucun supérieur au temporel de son royaume ; que nulle puissance n'a droit de dispenser ses sujets de leur serment de fidélité et d'obéissance, ni de le suspendre, priver, ou dépouiller de son domaine, qui est son royaume. "

L'Assemblée demande donc :

- 1° la suppression de tous les impôts distinctifs d'ordres et répartition de l'impôt d'après le cadastre formé sur le rapport de la population avec la superficie des terres exploitables...
- 2° La révocation des privilèges d'attribution ; l'abolition des tribunaux d'exception et une réforme judiciaire...
- 3° L'unification des poids et mesures...
- 4° La réforme de l'instruction criminelle...
- 5° La discussion de la question des "lettres de cachet"...
- 6° La réunion périodique des Etats Généraux...
- 7° Le respect des droits du roi...

"Telle est la fidelle et sincère expression de nos Doléances et Remontrances, humblement mais librement présentées et unanimement souscrites par Gareboeuf, médecin ; d'Essenau, lieutenant-juge ; Moulin de la grange, contrôleur ; Moulin, notaire royal ; Halary, Grassaud de la Prade, Deléron, Moulin de la Faye, Brun, Expert, Veyssière etc..."

NOTE :

L'animateur de la réunion, et rédacteur du Cahier était donc Jacques GARABOEUF, médecin, chirurgien-juré, né à Châlus le 14 mai 1749, qui marqua fortement la vie politique de Châlus de 1789 à sa mort survenue à Châlus le 17 octobre 1821.

Il fut successivement Commandant de la Garde Nationale de Châlus, Conseiller-Général et membre du Directoire à l'assemblée de la Haute-Vienne jusqu'en Novembre 1792, Maire de Châlus du 9 Décembre 1792 à 1804, Sous-Préfet de Saint-Yrieix pendant les Cent-Jours.

Communication de Antoine Perrier, S.A.H. du Limousin 1974 T. CI p. 206.

Marc RABY †

La place de la Fontaine au XVIIIème siècle

Autrefois dénommée « Place du Marché », cette place était la plus importante du Bas-Châlus, au centre de l'agglomération qui s'était formée aux pieds du Château de Châlus-Maulmont.

Elle a été profondément transformée au cours des temps et ne ressemble actuellement sans doute que de loin à ce qu'elle était au XVIIIème siècle (1).



1- La place de la Fontaine vers 1910

Trois plans permettent de l'étudier et de suivre les modifications apportées.
Ce sont :

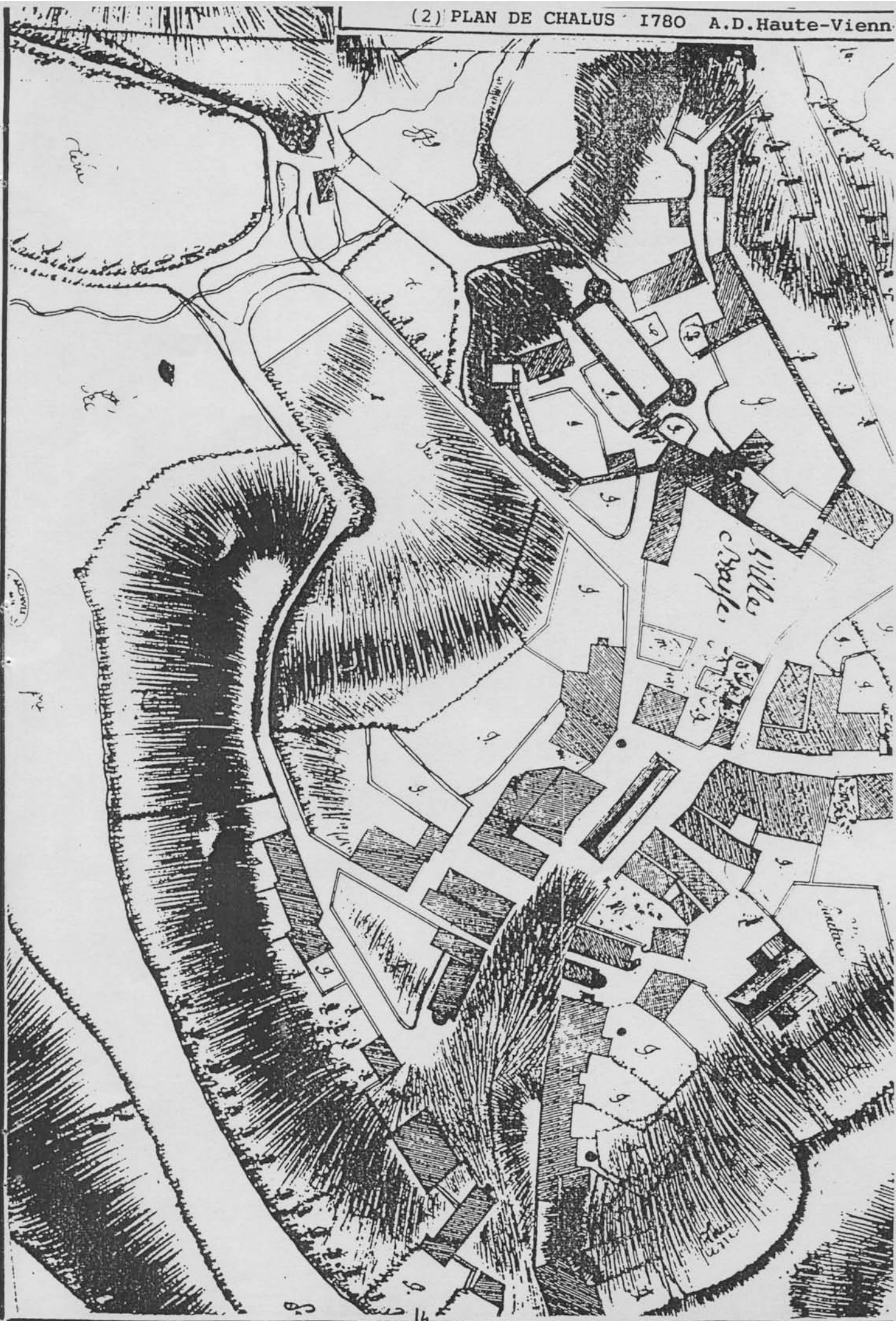
- (2) Plan de la fin du XVIIème siècle.
(Archives départementales Haute-Vienne)
- (3) Cadastre Châlus 1812 (Mairie de Châlus)
- (4) Cadastre Châlus 1972 (Mairie de Châlus).

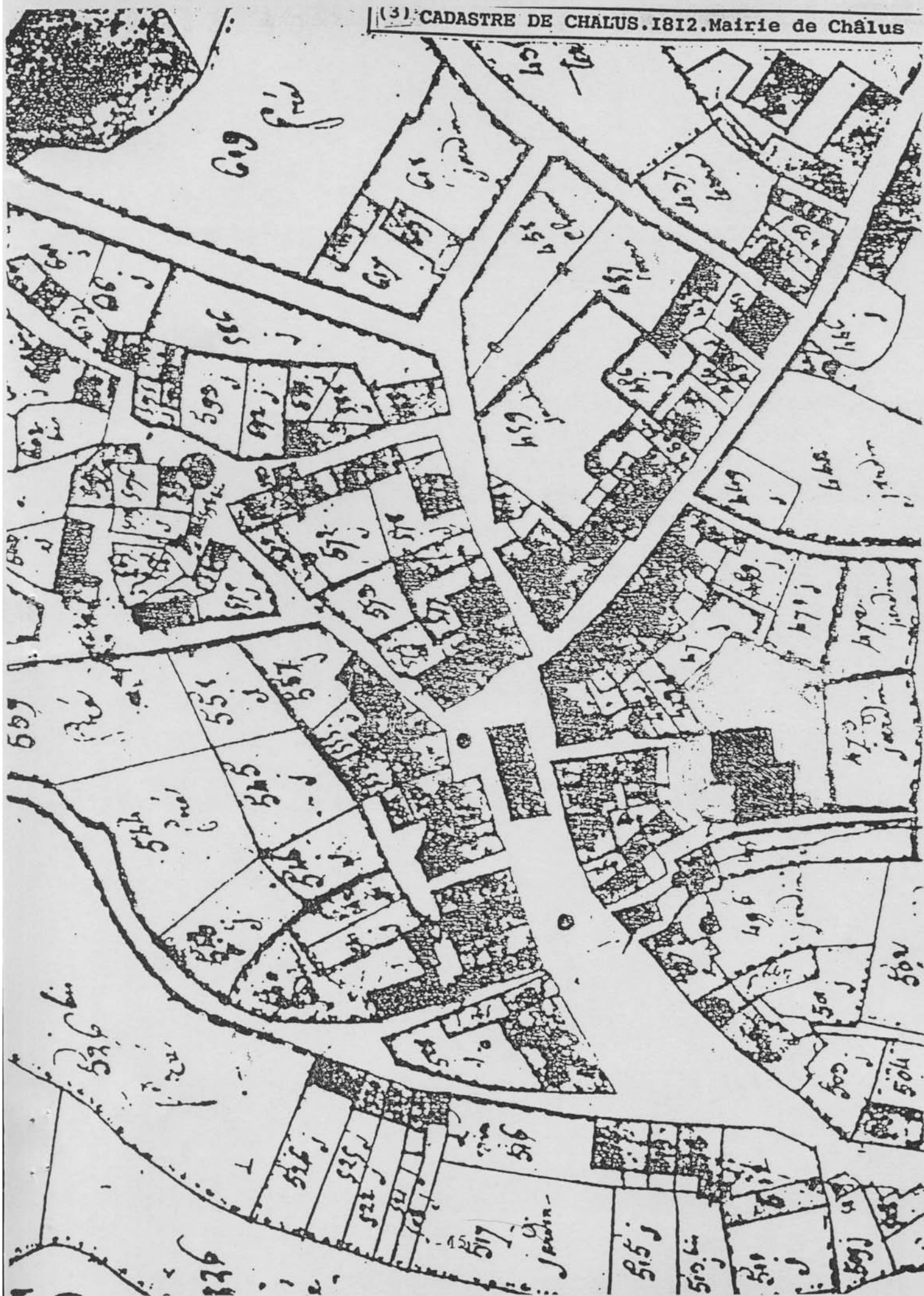
Il faut y ajouter des actes notariés (Archives de monsieur de Bourbon-Châlus) et le Registre des Délibérations du Conseil Municipal (Mairie de Châlus).

La superposition des plans (5) aide aussi beaucoup.

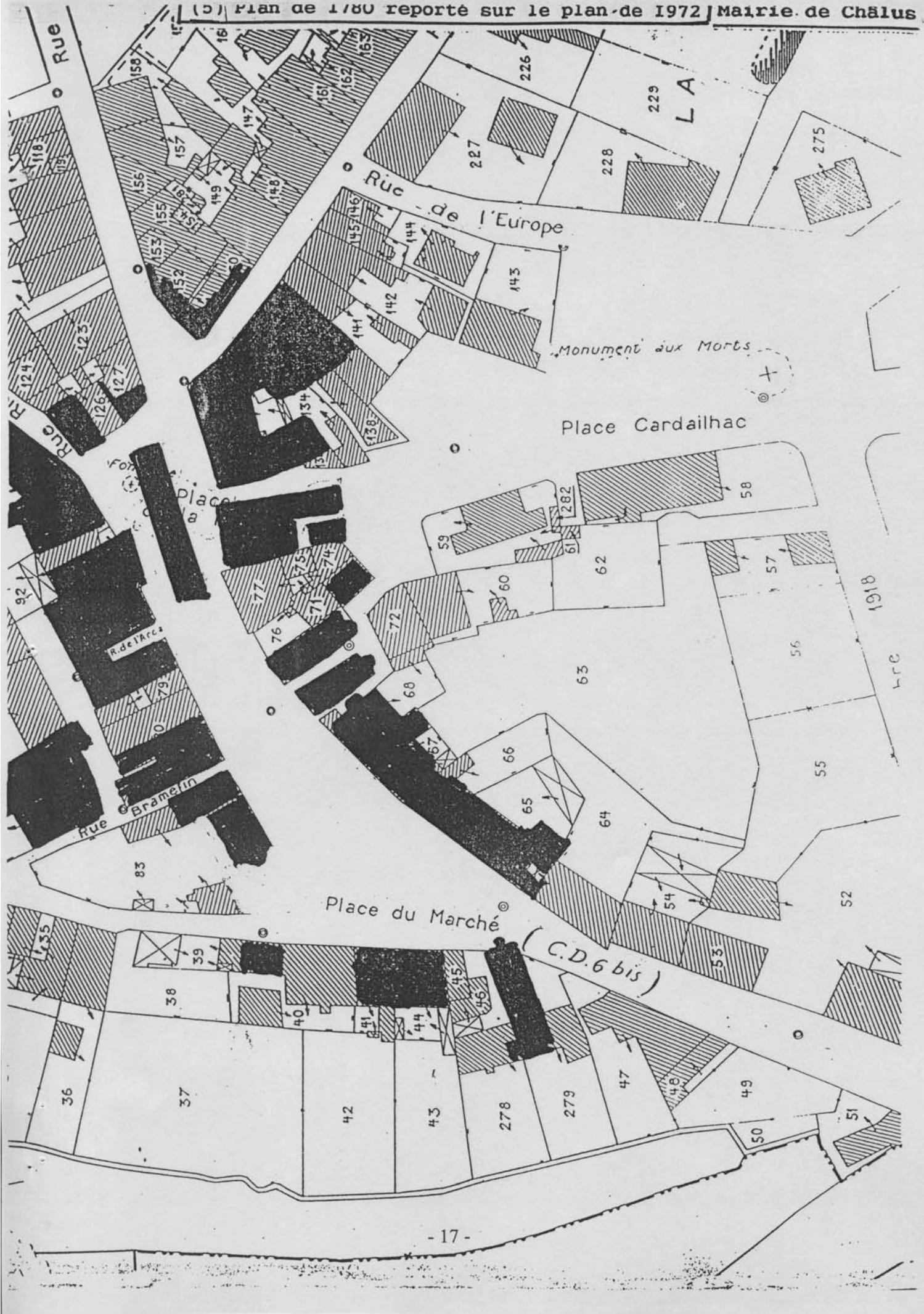
C'est ainsi que l'on peut remarquer sur le plan de 1780, les rues partant de la place :

- La rue Salardine
- Une rue se terminant par un chemin qui deviendra par la suite d'abord la rue Napoléon puis à partir du 6 février 1884 la rue Nationale.









- L'actuelle rue Richard-Cœur-de-Lion allant vers le château de Châlus-Maulmont.
- Le chemin se dirigeant en pente abrupte vers Chanteloube et qui deviendra la route départementale n°6 de Châlus à Ribérac.
- Deux rues se dirigeant vers l'église dont l'une appelée rue Notre-Dame.

Au milieu de la place, se trouvaient la halle et un point d'eau.

La Halle était un bâtiment rectangulaire sans murs, avec un toit à quatre pentes supporté par des piliers et d'une surface de 260 m² environ (29 mètres de long sur 9 mètres de large), semblable très probablement à la halle de Mortemart (Haute-Vienne) encore conservée (6).



6- La Halle de Mortemart

Un document du 6 mars 1695 : « Liève des cens et rentes foncières de la Baronnie de Châlus » (Archives de Monsieur de Bourbon-Châlus) a permis d'apprendre que la halle était occupée les jours de marché par plusieurs commerçants et nous donne quelques noms :

Jean JUDE, boucher.....	payait.....	8 sols 4 deniers
Pierre DUREYCEIX.....	payait.....	5 sols 4 deniers
Marguerite DESPROGES.....	payait.....	8 sols
Pierre CHAUFFARD, boucher.....	payait.....	8 sols 4 deniers
Louis de BEAULIEU.....	payait.....	5 sols 4 deniers
Martial MALETY, boutique.....	payait.....	10 deniers
Jean DAUTON, boucher.....	payait.....	4 sols
Martial SEGUE, boutique.....	payait.....	5 sols
Jean DUREYCEIX, boutique.....	payait.....	20 deniers
Martialle de BEAULIEU, boucher.....	payait.....	8 sols 4 deniers
Martial, boucher.....	payait.....	8 sols, 4 deniers
Pierre DERAMPIUN, pintier.....	payait.....	1 sol

Soit 12 emplacements.

Les droits étaient payés au Comte de Châlus. Après la Révolution et suite à la saisie des biens du Comte après son émigration, les droits étaient perçus pour la commune par un fermier, François Gourinchas. Mais en 1822, à son retour, le comte réclama ses droits; cependant, il y renonça plus tard en abandonnant ses demandes :

10 mai 1833 : Délibération du Conseil Municipal de Châlus (Maire : Louis Garaboeuf) :

" ... ".....prétention de la part de M. BUSSET qui réclamait en 1822 la propriété de la dite halle, il résultait que la commune avait été autorisée à cette époque à soutenir ses droits et à plaider contre ledit Sr BOURBON qui sans doute a reconnu depuis qu'il n'était pas fondé dans sa demande puisqu'il n'a pas fait d'autres demandes".

Deux actes notariés, tirés des archives de Monsieur de Bourbon-Châlus, nous renseignent sur le bâtiment mais aussi sur la vie des habitants de Châlus.

Ces deux actes tous les deux du même jour, 18 octobre 1774 (règne du roi Louis XVI), concernent la location de places sous la halle, de 6 pieds (2 mètres) sur 3 pieds (1 mètre) :

- (7) "Aujourd'hui Dixhuitième octobre mil sept cent soixante quatorze avant midi au château de la ville haute de Châlus Pard. Moy Jean Essenaud not. à Châlus Bas, soussignés present les temoins..."

On y trouve :

- La description des lieux
- Le nom du notaire : Jean Essenaud
- L'énumération des titres du propriétaire :

"Monseigneur François Louis Antoine de Bourbon, comte de Busset, baron de Chalus et Saint-Martin du Puits, seigneur de Vezigneux, Chalaux, Mont de Mari Saint-André en Morvan, Athée, Bruny, Empury Marignien le Busset, Vignes le Haut, Vignes le Bas, Beauregard, Creuzier le Vieux, Grand Val et autres places, mareschal des camps et armées du roy, premier gentilhomme de la Chambre de Monseigneur le comte d'Artois, demeurant ordinairement en son Hotel à Paris, sis rue du Santier, paroisse de Notre-Dame".

- Les noms des bénéficiaires et d'habitants de Châlus et leurs professions :
 - Jean BRUN dit « le grenadier »
 - Pierre EXPERT, arquebusier
 - Jean LIMOUSIN dit "le Gros", boucher
 - Zacharie ESSENAUD, clerc
 - Jean DUMAS, procureur d'office de la Juridiction de Châlus.

On peut remarquer ici l'importance des surnoms, peut-être pour bien caractériser les personnes désignées dans l'acte.

Les actes nous renseignent aussi sur l'emplacement précis de la halle.

Elle est située entre :

Au levant, la rue publique qui va de la rue des 3 Coins à la Chapelle Séchaud et moulin du seigle

Au nord, la place publique du petit marché où se trouve le puits.

Sous la halle se trouvait la "mesure de Châlus", qui a disparu au moment de la démolition du bâtiment. Elle aurait été transportée par la suite dans la nouvelle construction mais n'a jamais été retrouvée.

Entre le plan de 1780 et celui de 1812, il y a peu de changements, seulement des constructions de maisons mais les rues sont restées les mêmes (5).

Les grands changements commencent plus tard d'abord par la construction de la route départementale n°6, ensuite par la démolition de l'église et du cimetière. A partir du 7 décembre 1832 (Municipalité Louis Garaboeuf), des plans sont établis pour construire la nouvelle route.

Deux itinéraires étaient en concurrence :

- ✓ L'un, partant du lieudit "Les Granges", situé sur la route de Limoges à Bordeaux et se dirigeant vers Dournazac par Chanteloube.
- ✓ L'autre partant du lieudit "Buas" situé aussi sur la même route Limoges-Bordeaux mais atteignant Chanteloube en traversant la ville de Châlus par son centre.

Ce dernier projet était préféré par les habitants et fut finalement adopté, mais il nécessitait la démolition de la halle et de certaines maisons dont celle du coin de la rue Nationale.

Un crédit de 300 francs fut voté par le Conseil Municipal (Louis Garaboeuf, Maire) le 10 mai 1833 pour la démolition de la halle et le transport des matériaux sur l'emplacement libéré par la suppression du cimetière, gardés en vue de leur réemploi futur. Mais la construction envisagée dû être différée car un décret impérial du 23 prairial an XII, art. 8 et 9, interdisait toute construction pendant 5 années après la suppression des cimetières. Le bâtiment sera construit plus tard, ce sera le "Minage".

La place commençait donc à prendre l'aspect d'aujourd'hui mais il restait des points dangereux, en particulier le carrefour des "3 coins", et la pente du haut de la place.

Une délibération du Conseil Municipal du 10 novembre 1860 (Municipalité DUBURGUET) dit :

"...le raccordement de la rue Salardine à la route départementale n°6 au lieu des "3 coins", est sillonné par des caniveaux qui présentent de grands dangers pour les voitures qui ne peuvent y passer sans être obligées de ralentir leur marche, sans y avoir des moments d'arrêt et sans y éprouver des secousses ; mais il y a surtout danger pour le courrier qui y passe deux fois par jour, qui est obligé d'y tourner à angle aigu et qui aurait besoin d'y aller à grande vitesse..... "

Le nivellement fut accompli en 1863 (Municipalité DUBURGUET)

La fontaine avait été installée en 1847 probablement sur l'emplacement d'un abreuvoir ou d'un réservoir dont les habitants se plaignaient beaucoup en raison des infiltrations d'eau dans les caves. Le transfert avait été prévu vers la place de l'ancienne église si possible au milieu. Les travaux avaient été faits par le sieur NANOT pour la somme de 183 francs 64 centimes (Mémoire de l'architecte du département en date du 6 septembre 1847 (Municipalité Louis Garaboeuf).

Depuis 1863, les habitants semblaient satisfaits ainsi que le montre une délibération du Conseil Municipal du 8 septembre 1863 :

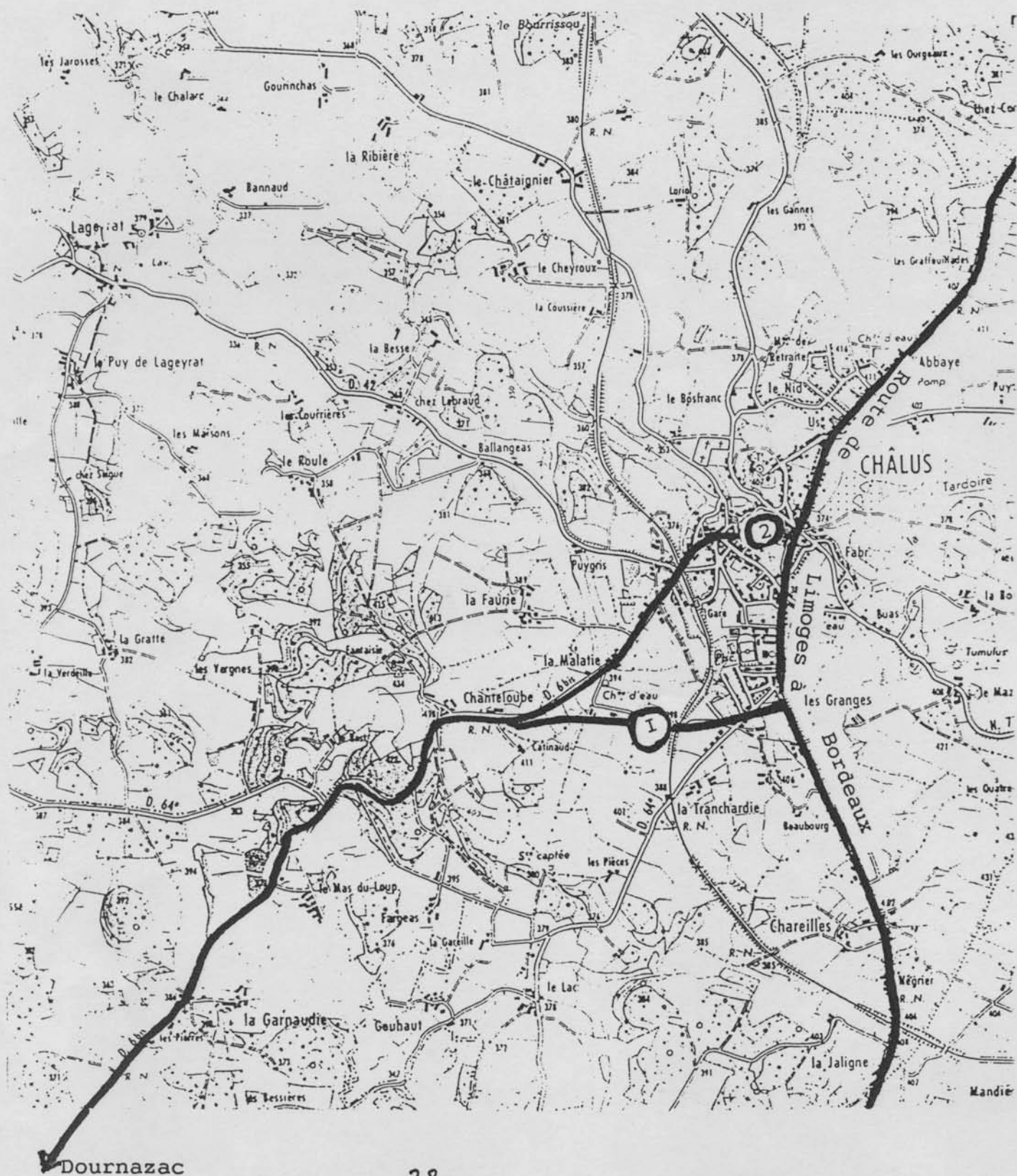
"les rues ont à peu près toutes été macadamisées mais ces réparations et améliorations doivent recevoir un complément naturel, il faut que le nom des rues et des places de la ville soit indiqué au moyen de plaques de fonte ou en tout autre métal. Comme cela a eu lieu à Limoges. Châlus prendra par suite un cachet particulier et aura plus l'air grande ville"

On en profite pour demander aussi le numérotage des maisons.

6- CONSTRUCTION ROUTE DEPARTEMENTALE N°6
1832

Choix des itinéraires:

- 1- Les Granges-Chanteloube
2- Buas-Chanteloube



Après la disparition de la halle, les marchés ont continué à se tenir sur l'ancien emplacement (5) :



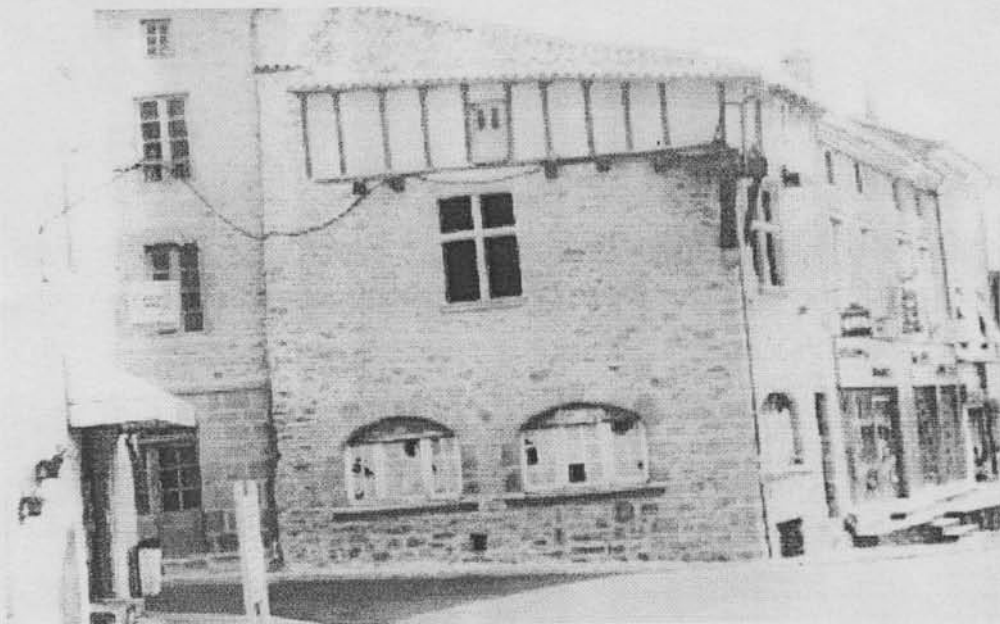
7- La place de la Fontaine un jour de marché en 1910

D'autres travaux ont été réalisés plus tard pour l'établissement de l'avenue Cardailhac faisant communiquer la place du Marché avec la place de l'ancienne église. Pour cela il a fallu acquérir des immeubles pour les démolir, et des terrains. Cela a duré de 1865 à 1874.

Depuis le 3 février 1864, le nom de place Cardailhac a été choisi en souvenir des services rendus par Monsieur de Cardailhac, chef de division au Ministère de la Maison de l'Empereur et Conseiller Général pour le canton de Châlus.

A partir de ce moment, la place de la Fontaine devient ce qu'elle est maintenant...

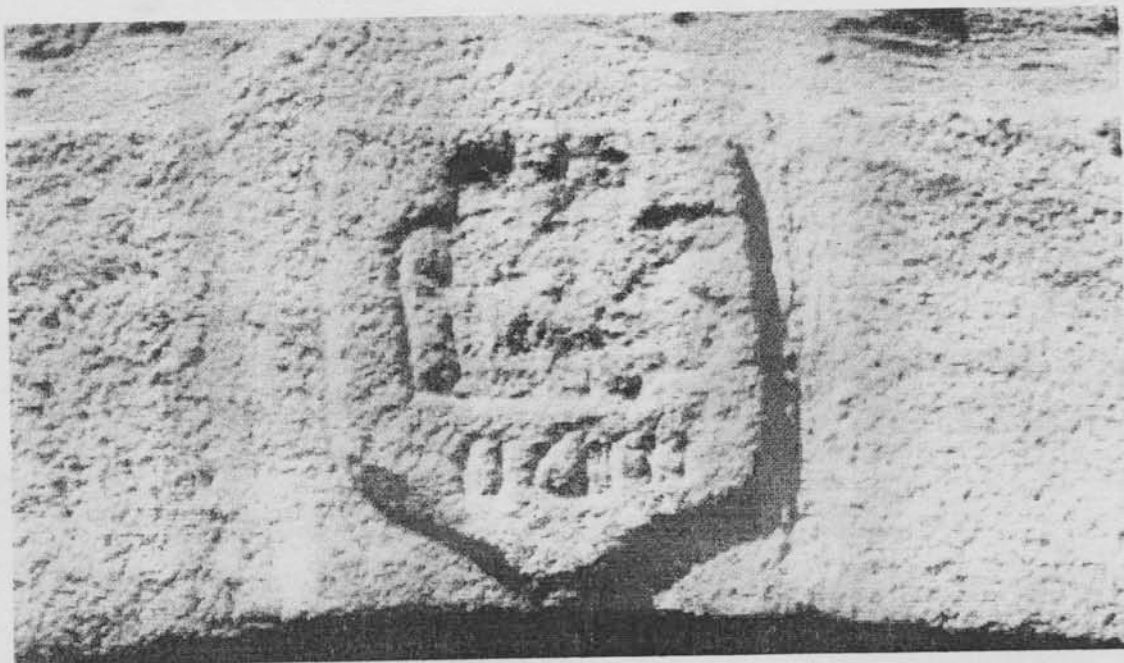
Dans son aspect général, il faut remarquer l'harmonie des toitures : toits en pente à tuiles plates, toits plats à tuiles courbes, génoises (corniches formées de rangées de tuiles courbes).



8- Place de la Fontaine – Maison des 3 coins

La suppression des crépis a permis de remettre à la vue des colombages des étages supérieurs de certaines maisons et des éléments de décor réapparaissent : fenêtres moulurées ou chanfreinées, linteaux sculptés, blasons, inscriptions ou datations gravées.

- (8) Place de la Fontaine : Maison des "3 coins".
- (9) Maison des "3 coins" : blason.
- (10) Place de la Fontaine - Colombages et génoise.
- (11) Place de la Fontaine - Fenêtres.
- (12) Rue de la Poste - Linteau "1628"
- (13) Rue de la Poste - Linteau
- (14) Place de la Fontaine - Datation « Aymons Dieu »
- (15) Rue Bramefin - Fenêtre



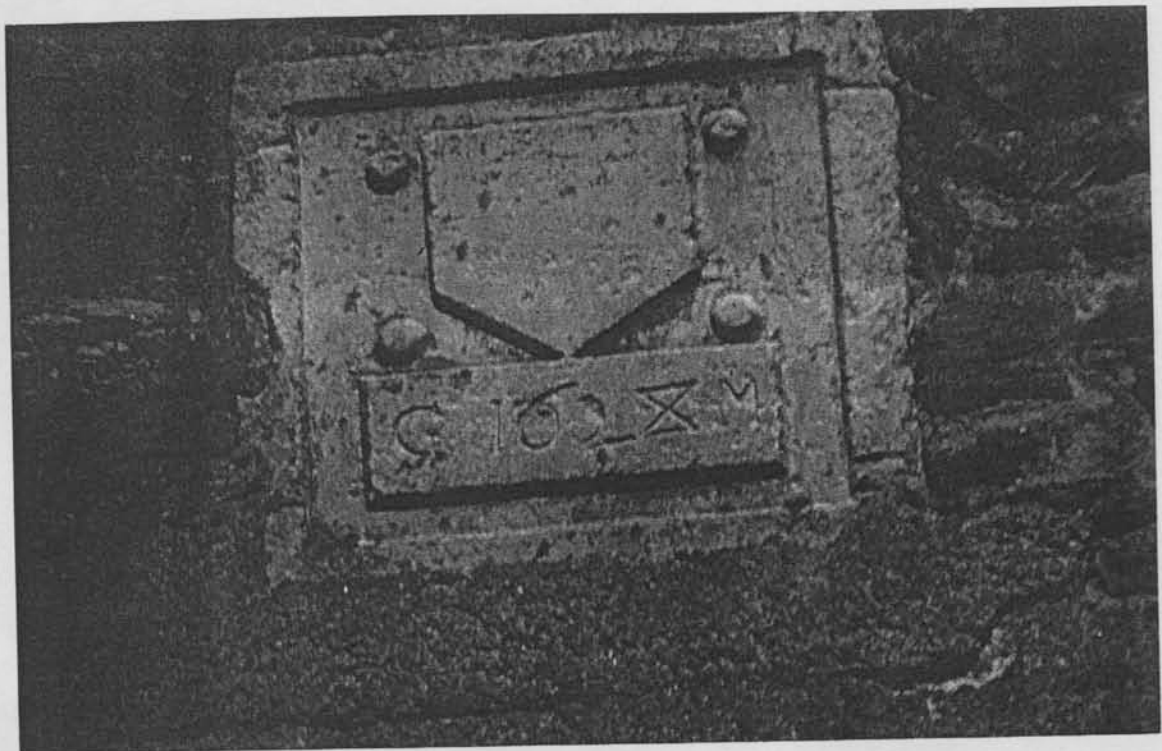
9- Maison des "3 coins"



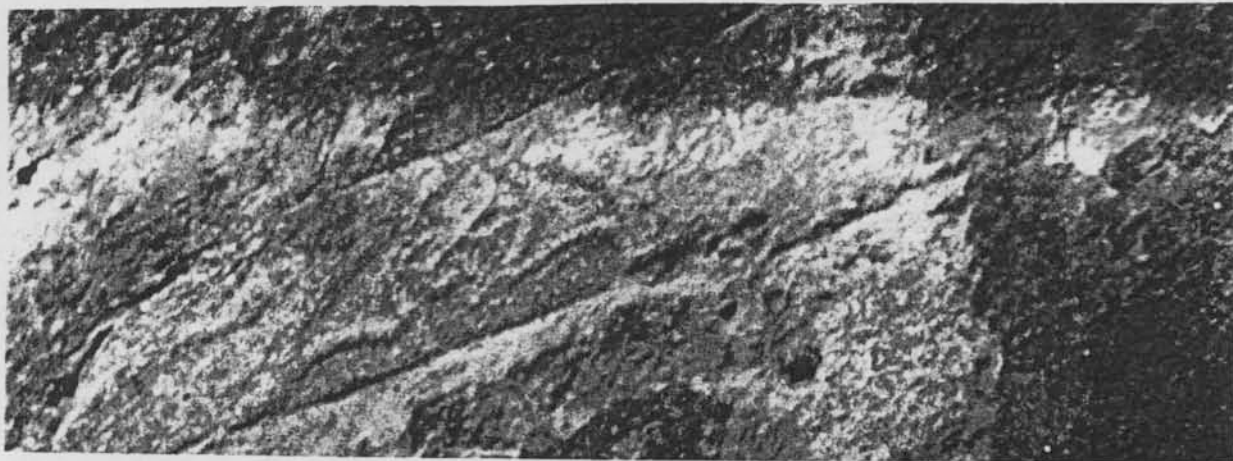
10- Colombages et génoise



11- Place de la Fontaine - fenêtres



12- Rue de la Poste – Linteau "1628"



13- Rue de la poste - Linteau



14- Place de la Fontaine – Datation "1624"



15- Rue Bramefin – Fenêtre

Roger BOUDRIE

Des évènements politiques et sociaux ont amené après 18 années de règne l'abdication de Louis-Philippe, roi des Français.

Une République, la seconde de notre Histoire va être proclamée le 24 février 1847.

Tout cela s'est accompagné d'une agitation sociale qui cesse à l'élévation de Louis-Bonaparte à la Présidence de République le 20 décembre 1848.

Cette agitation n'a pas laissé le Limousin indifférent et des troubles ont eu lieu, écho de ceux de Paris, en divers endroits de notre province.

Et à Châlus... ?

L'étude du Registre des Délibérations (I) du Conseil Municipal conservé aujourd'hui encore en Mairie, permet d'apprendre ce qui s'est passé chez nous.

Depuis le 20 septembre 1830, le Conseil Municipal de Châlus était sous la présidence de Louis Garaboeuf, fils de Jacques Garaboeuf, lui-même maire de Châlus de 1792 à 1804.

Le 2 octobre 1846, un renouvellement partiel avait amené ou ramené au Conseil :

Martial-Marcelin GOURINCHAS

Martial GOURINCHAS

Emile BLONDET

Aubin DESSENAUD

Jacques BETOLAUD

Antoine HALLARY

Pierre EXPERT

Joseph BARRIERE

Les nouveaux installés ont alors prêté, se tenant debout la main droite levée, à haute et intelligible voix, prononcé le serment : "Je jure fidélité au roi des Français, obéissance à la Charte Constitutionnelle et aux lois du royaume"

Le 18 suivant Louis Garaboeuf est confirmé dans sa fonction de Maire par l'arrêté du Préfet du 21 septembre 1846, relatif au renouvellement des Maires et Adjoints, et il prête également le serment prescrit.

Les autres membres du Conseil sont :

André FORGERONT

Pierre CABIROL

François VESSIERE

Pierre FONTANILLE

Baptiste CURMONT

Moulin-Lagrange aîné

Sériot

Nicolas DEZON

Martial ROGERIE

Aubin DESSENAUD

Le 9 novembre 1847 s'est tenu une séance ordinaire. Y étaient présents :

Le maire : Louis GARABOEUF

Le secrétaire : Emile BLONDET

Les membres :

Pierre CURMONT

Martial GOURINCHAS

Marcelin GOURINCHAS

Pierre CABIROL

Antoine HALLARY

Ainé MOULIN-LAGRANGE

Joseph BARRIERE

Il y fut question de la fontaine publique de la place du Marché et de l'étude du mémoire des travaux en vue de leur règlement.

Toutes les séances s'étaient poursuivies sans incidents, administrant la commune.

Mais le 2 avril 1848, soit 18 mois après l'élection de 1846, les habitants de Châlus tiennent une réunion extraordinaire à la Mairie, réunion portée au Registre des délibérations dans des termes où l'on sent très bien l'excitation des participants : fautes d'orthographe, écriture hâtive.

"Aujourd'hui deux avril mil huit cent quarante huit les habitants de la commune de Châlus réunit à la mairie ont nommé par acclamation inanime M. Barriere Joseph Maire provisoire de la commune qui a déclaré accepté cet fonction et M. Bétolaud adjoint qui accepte aussi et M. Baju comme ayant toujours bien mérité des habitants de la commune de Châlus est maintenu à la inanimité dans cet fonction de cecraitaire de la mairie".

Cette nomination sera validée le 16 avril par un arrêté du Commissaire du Gouvernement Provisoire de la République qui indique :

"Le citoyen Barrière est nommé maire de Châlus en remplacement du citoyen Garaboeuf.
Le citoyen Cériot est nommé adjoint à la dite commune"

Joseph Barrière prend immédiatement sa fonction de Maire .

Il signera tous les actes d'état-civil, avec le terme de Maire apposé à son nom, en particulier 26 actes de naissance.

Mais de nouvelles élections auront lieu le 28 août 1848.

Elles désigneront comme conseillers :

Martial Marcelin GOURINCHAS
Antoine HALLARY
Pierre EXPERT
André FORGERONT
Martial GOURINCHAS
Clément BAJU
Emile BLONDET
François VESSIERE
Bertrand FORGERONT
Antoine BEL
Jacques BETOLAUD
Jean-Baptiste FONTANILLE
Martial DUBURGUET
Léon MAGNE
Jean-Baptiste GUYOT

Le Maire fut André FORGERONT et l'adjoint J.B. GUYOT

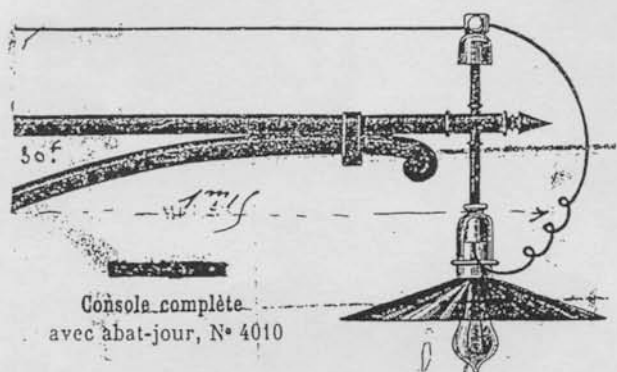
Les conseillers élus sont à quelques uns près, les mêmes qu'avant la réunion du 2 avril, sauf Joseph BARRIERE qui ne figurera plus.

Ni d'ailleurs Louis GARABOEUF....

et les deux pages du registre de délibérations ont été rayées par la suite.

Roger BOUDRIE

Projets d'éclairage des rues de Châlus – 1889-1908



Dans l'imaginaire de l'homme, la nuit, les ténèbres, ont sans doute toujours été source de mystère, de crainte, voire de peur. Les Loups-Garous, lèbèrous et autres chasses volantes, pour ne citer que ceux-là, opéraient toujours la nuit, et ont sans doute fait passer pas mal de frissons dans le dos à des générations, et cela assez près de l'époque actuelle.

Donc, l'homme a toujours essayé de combattre ce sentiment d'angoisse avec le feu, seule source de lumière pendant des siècles, les torches, chandelles, rouzis, puis le pétrole, le gaz, l'acétylène, et enfin, la reine de l'éclairage, et de bien d'autres choses, la fée électricité. A Châlus, l'éclairage des rues a dû -comme ailleurs- susciter des interrogations, des demandes, la plupart du temps sans réponses, faute de solutions.

C'est en février 1889 que l'on trouve dans les archives de la commune les premiers éléments d'une volonté affirmée de sortir la cité des ténèbres :

- Par la mise en place d'une Commission composée de M. PAUTE, ingénieur, et de M. MARTEL et VEYRIER, conseillers municipaux, pour réfléchir sur la possibilité d'éclairer les rues de la ville.
- ✓ En février 1892 – Pétition de plusieurs habitants, réclamant un éclairage des rues. Après l'avis de la commission et discussions sur la pétition, le projet est finalement ajourné ; il sera repris lorsque les finances de la commune le permettront.
- ✓ En 1903 – Après divers renseignements et avis, l'assemblée communale souhaite étudier la possibilité d'éclairer les rues par l'énergie électrique (projet de la Maison PAUTIER frères d'Angoulême).
- ✓ En 1904 – Projet d'éclairage électrique à partir de l'usine de production d'Aixe-sur-Vienne, située à 22 kilomètres, présenté par M. PAUTE, ingénieur concessionnaire, et M. DUCHASSIN, usinier.

Une commission de 6 membres est désignée pour étudier le cahier des charges.

- ✓ En 1906 – La commission présente son rapport. Le contrat est examiné par M. MAITRE, ingénieur des travaux de la ville de Limoges. Ce contrat est ensuite adopté par le conseil municipal.

Un contrat de concession est établi :

"...Entre les soussignés : "

1° Monsieur Blanc-Champagnac, agissant en qualité de Maire de la Commune de Châlus, en vertu des Délibérations du conseil municipal des 15 avril 1906 et 8 février 1908

D'une part

2° M.M. Georges Paute demeurant à Châlus et Georges Laurent demeurant à Paris 27 rue de Rome

d'autre part

De nombreux articles sont édités pour son application ; entre autres, on peut lire :

Art. 5 "...La ville sera éclairée du coucher du soleil au lever au moyen de 50 lampes de 20 bougies..."

"...L'installation comprend s'il y a lieu, poteaux, consoles, abat-jour, ampoules, etc..."

Art. 6 "...La lumière ne devra jamais être interrompue plus de 15 jours consécutifs par an, sauf les cas de force majeure..."

Art. 20 La ville de Châlus autorise les concessionnaires pendant toute la durée de la concession, à prendre l'eau nécessaire dans le puits situé au champ de foire à côté du jardin Bernard sans garantie de débit. De la part de la commune et à condition que tous les travaux soient faits par les Concessionnaires et à leur frais.

✓ En 1907 – Après un délai assez long, le contrat est adopté par M. le Préfet.

Par une lettre du 12 avril 1907, M. PAUTE informe le conseil municipal qu'il ne lui est plus possible de garantir le contrat.

Une somme de mille francs était pourtant prévue au budget de 1908 pour l'éclairage de la ville. Par la suite, M. PARPAILLON, de Bordeaux, présente un projet d'éclairage au gaz hydrocarbure. Après examens et discussions, il est décidé d'une installation d'essai, du 15 octobre 1908 au 15 octobre 1909.

Tous ces rebondissements n'ont pas empêché que l'électricité ne soit installée plus tard.

Louis BELAIR

Un chemin d'histoire autour de Châlus

➤ Départ de l'Office de tourisme de Châlus

Vous prendrez la direction de Périgueux par la route nationale 21, au feu après la gendarmerie, tournez à droite la D64, vous allez traverser le village du « Lac », puis le hameau de la « Grande Lande », tournez à gauche « Feuyas », passez-le, et enfin vous arrivez à l'**Abbaye de Thavaud** :

THAVAUD :

Ancienne abbaye, autrefois « Altavaux » (Hautes vallées), sur les bords de la Dronne, créée en 1178 par Aymeric Brun, seigneur de Montbrun et mise en 1180 à la disposition des Augustins de la Couronne (près d'Angoulême).

L'abbaye a subi de nombreux dommages lors des guerres de Religion (1569), pillage et incendie notamment. Le bâtiment sera reconstruit par la suite.

En 1605, il passe aux mains des Jésuites de Limoges qui en 1695 en font une propriété agricole qu'ils garderont jusqu'en 1786.

Des vestiges architecturaux subsistent et donnent une idée de l'importance de l'établissement : fenêtres ouvragées, tête sculptée, bases de colonnes, blason etc...

Dans le voisinage, des forges étaient installées.

Il faut noter aussi la présence d'une "Bonne Fontaine".



Poursuivez votre route, vous allez passer sur la chaussée d'un étang sur votre droite et remarquez un ancien moulin sur votre gauche. A l'intersection, prenez à droite la D66 pour arriver à Dournazac.

DOURNAZAC :

Point d'intérêt : l'église, construite au XII^{ème} siècle et remaniée au XIV^{ème}.

A l'extérieur : **Portail limousin**, corniche à modillons. Le **clocher carré** est recouvert de **bardeaux de châtaignier**.

A l'intérieur : nef unique, coupole octogonale sur pendentifs. Très nombreux chapiteaux : des têtes et des motifs floraux.

Dans le bourg : une « **Bonne Fontaine** » sous une toiture à bardeaux de châtaignier.



A la sortie du bourg de Dournazac, suivre la D6 bis en direction de Pensol.

PENSOL :

Eglise du XII^{ème} siècle, agrandie au XVI^e, réparée en 1877.

A l'extérieur : le clocher a été construit après la chapelle. Contreforts romans et XV^{ème} siècle.

A l'intérieur : Nef unique, chœur roman.

Au voisinage de l'église, on voit un **travail de maréchal-ferrant**, (en occitan « un tramail »), appareil en bois à immobiliser les bovins pendant le ferrage ou les soins des pieds.



Suivez la D64 jusqu'à Marval.

MARVAL :

Deux points d'intérêts : **le château et l'église.**

Les deux ont subi des dommages importants au moment du passage en 1569 des troupes calvinistes. Des restes subsistent cependant :

Château : XIIIe-XVIIe siècles, salle des Gardes, portes, couloirs etc.

Eglise : XIIème siècle réparée après sa destruction de 1569 et agrandie en 1875.

A l'extérieur, clocher couvert en bardeaux de châtaignier, portail limousin, abside polygonale.

A l'intérieur, nef unique, coupole sur pendentifs, abside semi-circulaire, chapiteaux sculptés.



Prenez sur 500 mètres la D15, puis la D64 la « Chapelle Montbrandeix ».

LA CHAPELLE-MONTBRANDEIX :

L'église semble avoir été construite au XIIème siècle. Elle a été agrandie au XVème et restaurée en 1880.

A l'extérieur : clocher carré, portail limousin.

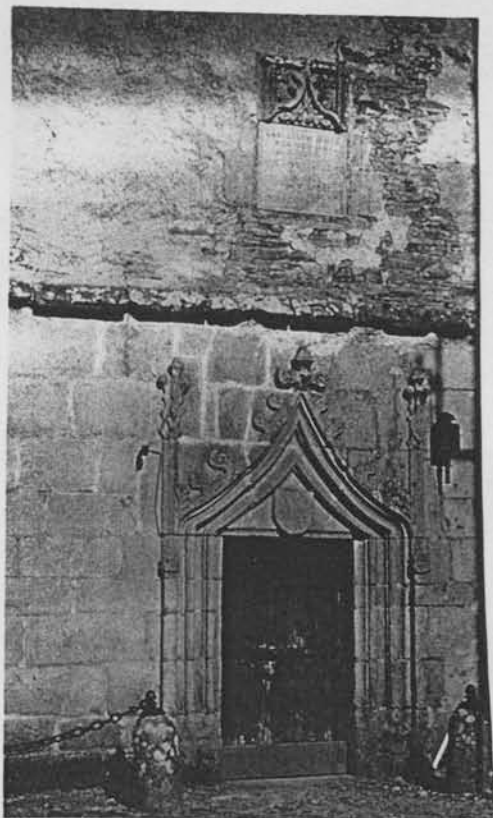
A l'intérieur : chœur à chevet plat. Chapelle latérale du XVème siècle.

A la sortie du bourg de la Chapelle-Montbrandeix, prenez la 1^{ère} route à gauche la D100, puis la 1^{ère} à droite, et enfin un petit chemin à gauche qui mène à un point de vue exceptionnel (496 mètres), « le **Puyconnieux** ».

Redescendez, puis sur votre gauche, le village du « **Grand Puyconnieux** » est sur votre droite. Stationnez votre voiture et promenez-vous.

Prenez sur votre gauche la D 213, puis la 1^{ère} à droite la D100 en direction du **Château de Brie**.





CHÂTEAU DE BRIE :

Fin du XVème siècle. Construit par Jean de Brie, capitaine de Châlus-Maulmont. Très bel escalier de granite terminé par un faisceau de nervures. Il appartient à la famille de Mirabeau dont la mère y résida.

Suivez la D42 en direction de Châlus jusqu'à la « **Martinie** », deux soldats rescapés de guerre de 1870 ont implanté une **croix** en hommage à leurs camarades tombés au combat.

Arrêtez-vous au village de « **Lageyrat** ».

LAGEYRAT :

Eglise, cimetière, motte castrale, Bonnes Fontaines.

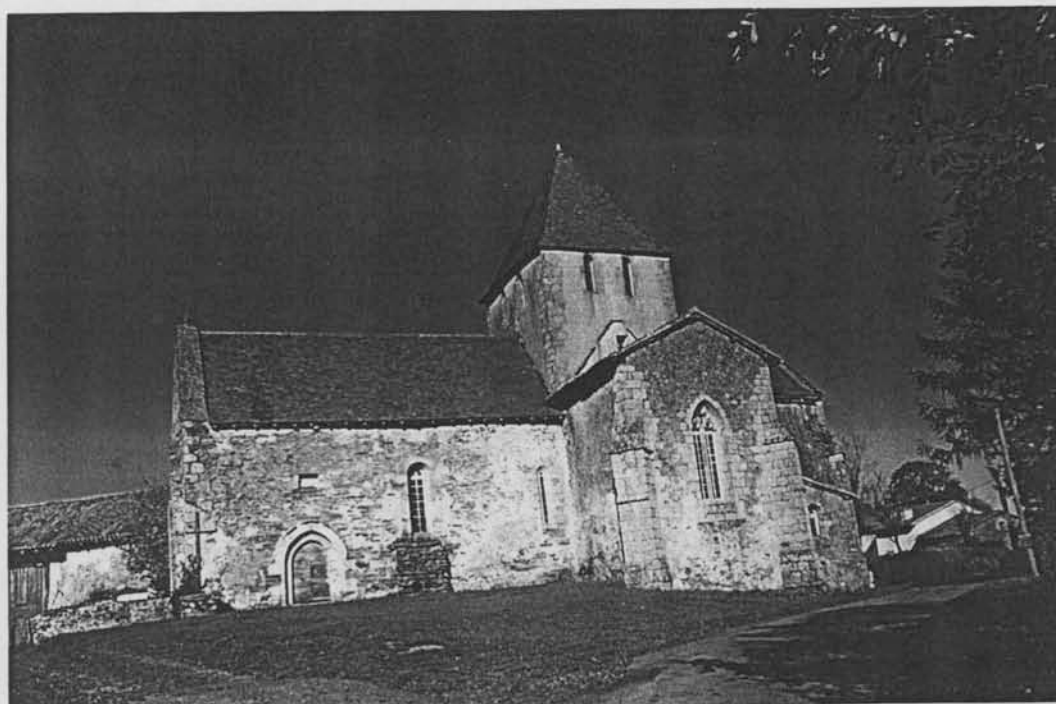
L'église a été construite au XIIème siècle et est sous le vocable de Saint-Etienne. Clocher carré placé à la croisée du transept. Gros contreforts.

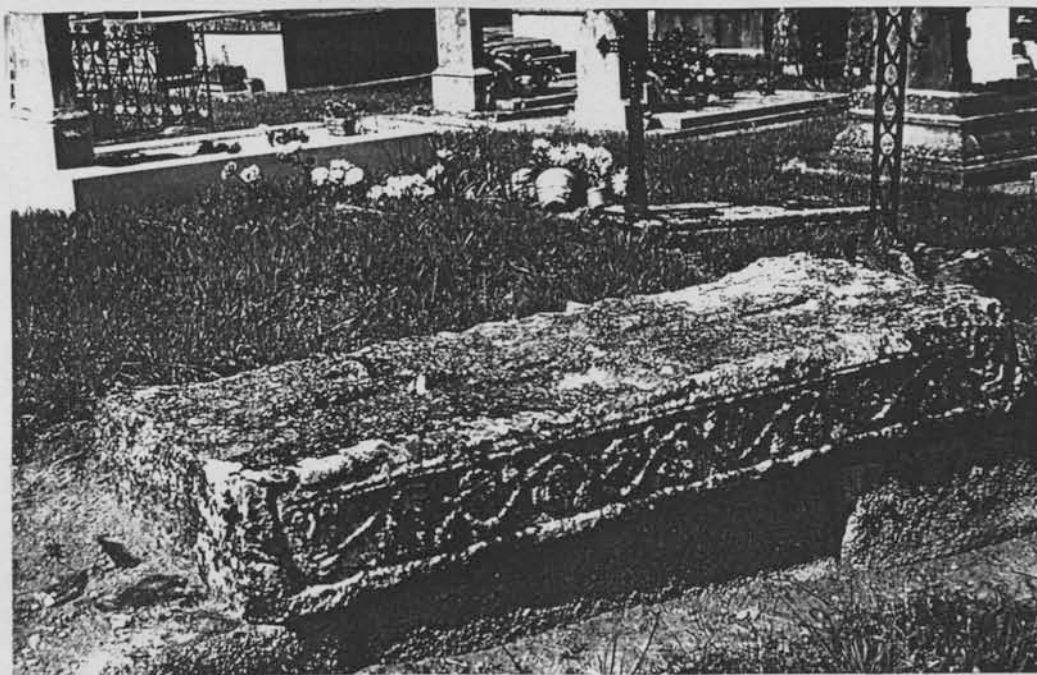
A l'intérieur : Toiture à arcs. Le sol est constitué par un dallage de pierres tombales sculptées.

A proximité, le cimetière contient beaucoup de pierres tombales sculptées.

Motte castrale.

Trois « Bonnes Fontaines » guérissant les maux de tête.





Cimetière de Lageyrat - Pierres tombales sculptées

Christelle LACOTE

NOTE : Cinq circuits touristiques « Chemin d'histoire autour de Châlus » ont été réalisés par l'Office de Tourisme de Châlus et sont disponibles pour découvrir le Pays des Feuillardiers.

Bibliographie :
Eglises Rurales de Bandiat-Tardoire – Pays des Feuillardiers R. et M.A.
BOUDRIE

Le Chalard

MOTTE CASTRALE IXe s.

de Tardoire

Beaulieu

La Pièce
de Caraud

MOULIN
DE BANAUD

ANCIEN
ETANG

TOMBES
DES PRISONNIERS
ESPAGNOLS 1809

BONNES FONTAINES

EGLISE .

Lageyrat

EMPLACEMENT ANCIEN
CIMETIERE AVEC RESTES
DE LA CHAPELLE
DE SAINTE-QUITTERIE

EMPLACEMENT
ANCIEN CHATEAU (de Brie)

des

Jarosse

Gatevigne